

Règlement du concours « La Nouvelle de la Classe »

- 13^{ème} édition -

Marraine 2021-2022 : Hélène Carrère d'Encausse,
Secrétaire perpétuel de l'Académie française

• Présentation du concours

Parrainé par l'Académie française, ce concours d'écriture de nouvelles est organisé, depuis septembre 2009 dans le cadre du Livre sur la Place, par la Ville de Nancy, le Crédit Mutuel et sa Fondation en partenariat avec le Rectorat de la région académique Grand Est. Il est soutenu par l'association de libraires « Lire à Nancy », l'ATILF [CNRS/Université de Lorraine], la Sodexo et l'Est Républicain.

Sa 13^{ème} édition a été lancée lors de l'inauguration du 43^{ème} Livre sur la Place, vendredi 10 septembre 2021.

Madame Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire Perpétuel de l'Académie française, est marraine de ce concours et les Académiciens français membres de la Commission du Dictionnaire en sont les jurés.

• Conditions de participation

- Ce concours est ouvert aux classes de CM1 et CM2 de la région Grand Est ainsi qu'aux classes à plusieurs niveaux de CE2/CM1 ou de CE2/CM1/CM2.
- Une production, texte ou illustration, est le fruit du travail d'une seule classe.
- Chaque classe doit fournir une adresse e-mail valide pour communiquer durant toute la durée du concours.

• Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent sur <https://lelivresurlaplace.nancy.fr/le-livre-sur-la-place/prix-decernes/la-nouvelle-de-la-classe-3022.html> en remplissant le bulletin d'inscription électronique.

Un bulletin d'inscription peut également être demandé auprès de :

Mairie de Nancy – Commissariat Général du Livre sur la Place
Concours « La Nouvelle de la classe »
1, Place Stanislas - 54000 NANCY
lanouvelledelaclasse@mairie-nancy.fr

S'il n'a pas été complété et envoyé via la page <https://lelivresurlaplace.nancy.fr/le-livre-sur-la-place/prix-decernes/la-nouvelle-de-la-classe-3022.html>, le bulletin d'inscription devra être renvoyé par courrier électronique à l'adresse e-mail ci-dessus, ou par voie postale à l'adresse postale ci-dessus.

Seules les classes inscrites au concours peuvent être sélectionnées.

Clôture des inscriptions : vendredi 7 janvier 2022 à minuit. Font foi, pour déterminer si les inscriptions ont été effectuées dans les délais :

- le cachet de la poste, pour les envois postaux,
- et pour les envois par voie électronique, la date et l'heure d'arrivée du bulletin électronique ou du courrier électronique sur la page dédiée du site nancy.fr

Confirmation de l'inscription : chaque classe inscrite recevra un courrier de confirmation de son inscription ainsi que le règlement du concours et un livret d'accompagnement.

• Consignes

1- Imaginer collectivement une nouvelle à partir de l'un des deux incipit imaginés par les écrivains lauréats du Grand Prix du Roman de l'Académie française Adélaïde de Clermont-Tonnerre et Franz-Olivier Giesbert.

- **Incipit écrit par Adélaïde de Clermont-Tonnerre**

Quelle ne fut pas sa surprise, en cherchant d'où venait ce bruit incroyable, de découvrir un oiseau, et pas n'importe quel oiseau, au beau milieu de son salon !

- **Incipit écrit par Franz-Olivier Giesbert**

Il était 8 heures du matin quand Monsieur Calmel entra dans la boulangerie et demanda un pain au chocolat...

Cette nouvelle devra :

- comporter **1 400 à 1 700 caractères** sans les espaces, titre et incipit inclus (calcul automatisé dans word).
- disposer d'**un titre**.
- **inclure l'un des deux** incipit choisi par la classe.
 - > L'incipit doit obligatoirement se situer au début de la nouvelle, juste après le titre.
 - > Aucune modification de l'incipit n'est autorisée.
 - > L'incipit doit être souligné.

La nouvelle ne devra pas comporter de mots appartenant à une langue vivante étrangère (titre inclus). Seuls sont autorisés les mots en langue étrangère figurant dans le dictionnaire de la langue française.

La typographie est laissée au choix des participants.

Aucune indication susceptible de dévoiler l'identité de la classe ne devra figurer dans ce texte.

2- Accompagner cette nouvelle d'un mot-valise

Ce mot-valise devra :

- être composé à partir de deux mots **issus de la nouvelle (incipit inclus)**.
- être complété d'une **définition élaborée**, à l'image des définitions des dictionnaires de langue française.
- être **illustré**.
 - > L'illustration sera présentée sur **un support de 15 cm sur 15 cm**.
 - > Les illustrations en 3D ne sont pas autorisées.
 - > La typographie et la technique plastique utilisées (dessin, peinture, collage, gravure, photographie, arts du numérique ...) sont laissées au choix des participants.

Les deux mots de la nouvelle (incipit inclus) à partir desquels a été composé le mot-valise doivent figurer **en caractère gras** dans le texte de la nouvelle.

Le mot-valise, sa définition et les mots à partir duquel il a été inventé seront écrits sur une feuille jointe à l'illustration.

Le mot-valise ne doit pas être créé à partir de noms propres.

Le mot-valise ne doit pas faire la promotion d'une marque ou d'une œuvre (film, livre...).

Aucune indication susceptible de dévoiler l'identité de la classe ne devra figurer sur la feuille contenant le mot-valise ni sur la feuille contenant l'illustration.

L'ensemble de ce travail sera le fruit d'un travail collectif.

Pas de trombone ni d'agrafe.

- **Envoi des productions par les classes :**
par courriel et par envoi postal

1- Chaque nouvelle sera adressée au plus tard le 4 février 2022 à minuit par courriel et envoi postal (cachet de la poste faisant foi) à :

par courriel à l'adresse : ah@francehuissier.fr

La production écrite enregistrée sous **format Word** sera jointe à l'envoi **sans aucune mention de la classe, afin de préserver l'anonymat de la production.**

Le message fera apparaître en objet :

Concours « La Nouvelle de la Classe » Classe de Monsieur ou Madame ..., École...

Tout envoi par courriel devra être doublé d'un envoi par voie postale.

Et

par courrier postal à :

Maître NEVALCOUX Sacha
SELARL NEVALCOUX-GEORGES-WERNERT
Huissiers de Justice associés
10 Rue Victor Poirel
BP 20232
54004 NANCY CEDEX

Le texte sera imprimé sur papier libre **sans aucune mention de la classe**, afin de garantir l'anonymat de la production, et accompagné d'un courrier faisant apparaître le nom de l'école, de l'enseignant, et l'adresse.

2- Le mot-valise et son illustration seront uniquement envoyés par voie postale :

Le mot-valise, les mots à partir desquels il est constitué et sa définition seront écrits sur feuille libre. Le mot-valise, sa définition et son illustration seront envoyés uniquement par voie postale.

Cette feuille, accompagnée de l'illustration, sera jointe à la nouvelle sans qu'aucune marque distinctive ne permette de déterminer l'identité de la classe.

• Sélection

Seules les classes inscrites au concours peuvent être sélectionnées.

En amont de la réunion du jury, il sera procédé à une **présélection des productions** de façon à éliminer tous les textes et illustrations ne répondant pas strictement aux conditions de participation, à la consigne et aux conditions d'envoi. **Seules les classes ayant respecté toutes ces contraintes seront considérées comme participant au concours.**

Les classes dont le texte ne remplit pas les contraintes énoncées dans la consigne ne pourront concourir pour le prix de l'illustration.

Les classes dont le mot-valise et son illustration ne remplissent pas les contraintes énoncées dans la consigne ne pourront concourir pour le prix de la nouvelle.

La sélection sera ensuite effectuée par deux jurys, l'un régional qui étudiera les textes et illustrations validés lors de cette présélection **puis transmettra les 5 premiers textes à l'Académie française où le jury national élira la meilleure nouvelle.**

Une même classe ne pourra cumuler la dotation offerte pour l'un des dix prix de la nouvelle et celle du premier prix de l'illustration.

- Si une même classe est sélectionnée pour le 1^{er} prix de la nouvelle et le 1^{er} prix de l'illustration, elle recevra la dotation liée au 1^{er} prix de la nouvelle. C'est alors la classe placée alors en 2^e position pour l'illustration qui recevra cette dotation du prix de l'illustration.
- Si une même classe est sélectionnée pour l'un des 9 autres prix de la nouvelle et le 1^{er} prix de l'illustration, elle choisira l'une des deux dotations, celle du prix de l'illustration ou celle du prix de la nouvelle. La dotation à laquelle elle renoncera sera attribuée à la classe suivante dans le classement. Les dotations des autres prix seront alors décalées et une classe supplémentaire sera récompensée.
- Dans tous les cas, la première illustration et les dix premières nouvelles figureront dans le recueil.

1- Le jury régional sélectionnera dix textes en fonction des critères énoncés dans le point 4 ci-dessous. Il procédera au classement des cinq premiers textes et à la désignation de la meilleure illustration en fonction de la note attribuée.

Ce jury sera composé d'un représentant :

- de la Fondation du Crédit Mutuel
- du Crédit Mutuel
- du Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz
- de l'ATILF [CNRS/Université de Lorraine]
- de l'Association de libraires « Lire à Nancy »
- de la Ville de Nancy : élu délégué à la culture, au patrimoine, aux métiers d'art et aux grands événements
- de la Ville de Nancy : élu délégué à l'enfance et à l'éducation
- du Commissariat général du Livre sur la Place.

La coprésidence sera assurée par le Commissaire général du Livre sur la Place et le Président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel de Meurthe-et-Moselle Sud, ou leur représentant.

2- **Le jury national** aura pour mission de désigner le premier prix de la nouvelle parmi les cinq textes que le jury régional aura sélectionnés.

Ce jury national sera composé des Académiciens membres de la Commission du Dictionnaire de l'Académie française, sous la présidence de Madame Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire perpétuel.

3- **Modalités de sélection**

Une note sera attribuée par personne présente dans le jury régional.

Les dix premiers textes seront classés en fonction de la moyenne des notes attribuées par l'ensemble des membres du jury.

Les mots-valises et leurs illustrations seront classés en fonction de la moyenne des notes attribuées par l'ensemble des membres du jury. Celle qui obtiendra la meilleure moyenne remportera le premier prix.

Maître Sacha Nevalcoux, Huissier de Justice chargé de veiller à l'anonymat de chaque production et au bon déroulement de ce concours, communiquera l'identité des participants à la Ville de Nancy, organisatrice du concours, dès que le jury national aura statué.

4- **Critères de sélection des productions**

Pour l'écriture de la nouvelle, une note sur 10 sera attribuée en fonction des critères suivants :

- **Intérêt, originalité et cohérence de la narration.** 5/10
- **Respect des contraintes d'écriture d'une nouvelle** : récit bref avec évocation possible des sentiments des personnages, respect des différentes étapes de la narration pour arriver à une chute originale. 2/10
- **Précision du vocabulaire et respect des règles orthographiques, grammaticales et de ponctuation** : accord sujet – verbe, nom – adjectif, écriture des mots d'usage courant, mode de conjugaison adapté à la situation. 2/10
- **Structuration du texte par sa présentation** : choix de la typographie et organisation du texte. 1/10

Pour le mot-valise et son illustration, une note sur 10 sera attribuée en fonction des critères suivants :

- **Justesse de la définition.** 3/10
- **Originalité du mot valise créé.** 2/10
- **Pouvoir expressif de l'image.** 2/10
- **Maîtrise de la technique utilisée et qualité de la présentation.** 2/10
- **Pertinence de l'illustration par rapport à ce mot.** 1/10

• Communication et diffusion des résultats

Dans le courant du mois de juin 2022, les candidats seront avisés des résultats par la Ville de Nancy par mail.

Les résultats seront également diffusés :

- Par le Rectorat de la région académique Grand Est
- Sur le site Arts et Culture de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Meurthe-et-Moselle
- Sur le site internet de la Ville de Nancy et du Livre sur la Place : <https://lelivresurlaplace.nancy.fr/le-livre-sur-la-place/prix-decernes/la-nouvelle-de-la-classe-3022.html>
- Dans les revues périodiques du Crédit Mutuel.
- Dans les publications de l'ATILF [CNRS/Université de Lorraine].
- L'Est Républicain publiera dans ses colonnes, la nouvelle lauréate.

• Droits de diffusion des productions

Les participants autorisent la Ville de Nancy et le Crédit Mutuel et sa Fondation, le rectorat de la région académique Grand Est, le DSDEN de Meurthe-et-Moselle et l'ATILF à reproduire et à représenter leur texte et leur illustration (en mentionnant la classe) sur tout support assurant la valorisation de ce concours, sans contrepartie. La nouvelle gagnante sera publiée dans L'Est Républicain. Cette autorisation est accordée sans limite de durée.

Les dix textes sélectionnés figureront dans un recueil imprimé à l'issue des résultats. La première illustration retenue figurera en couverture de ce recueil ; d'autres illustrations pourront y être intégrées.

Ce recueil sera remis aux élèves des onze classes sélectionnées pour la nouvelle et pour l'illustration ainsi qu'aux partenaires de l'opération.

Ces productions pourront être exposées lors de la remise des prix.

• Dotations

• Pour toutes les classes candidates

- Grâce au soutien de l'association « Lire à Nancy », toutes les classes ayant participé à ce concours seront récompensées de plusieurs livres.

• Pour les classes sélectionnées par le jury

- Les classes sélectionnées (une pour l'illustration, dix pour l'écriture de la nouvelle) recevront un exemplaire du recueil par élève, imprimé avec le soutien du Crédit Mutuel, présentant les dix nouvelles et l'illustration lauréates.

- Elles seront également invitées à la remise des prix organisée en leur honneur qui se déroulera dans le grand salon de l'hôtel de Ville de Nancy.
- Chaque élève recevra un sac contenant des cadeaux offerts par le Crédit Mutuel et la Ville de Nancy.
- **Pour les premier, deuxième, troisième prix de l'écriture de la nouvelle, premier prix du mot valise et de son illustration :**

En plus des lots présentés ci-dessus, le premier, deuxième et troisième prix d'écriture de nouvelle ainsi que le premier prix de l'illustration recevront les dotations suivantes :

> **Premier prix du mot-valise et de son illustration**

Un voyage d'une journée avec visite d'un lieu culturel de la ville de Nancy, offert par la ville de Nancy.

> **Premier prix de l'écriture de nouvelle**

Un voyage d'une journée à Paris offert par la Ville de Nancy avec visite de l'Académie française, et accueil par Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire Perpétuel de l'Académie française (transports et repas inclus).

> **Deuxième et troisième prix de l'écriture de nouvelle**

Une demi-journée offerte par l'ATILF [CNRS/Nancy Université de Lorraine] dans son laboratoire où la classe s'entretiendra avec des chercheurs spécialistes de la langue française et participera à des animations. (Transport inclus, goûter offert) et des lots de livres.

Ces visites de l'ATILF s'inscrivent dans le cadre du dispositif Projet CNRS Jeunes destiné à favoriser les échanges entre laboratoires et établissements scolaires.

> **Du quatrième au dixième prix de l'écriture de nouvelle**

Des lots de plusieurs livres.

• **Clause d'annulation**

Si pour des raisons internes ou externes, les partenaires devaient être conduits à annuler le concours, leur responsabilité ne pourrait être retenue.

• **Calendrier récapitulatif**

- **Le lancement officiel** : vendredi 10 septembre 2021 lors du salon du Livre sur la Place.
- **Clôture des inscriptions** : vendredi 7 janvier 2022 à minuit.
- **Date limite d'envoi de la nouvelle et de l'illustration par les classes** : vendredi 4 février 2022 à minuit.
- **Réunion du jury régional** : fin mars 2022.
- **Dépôt des copies à l'Académie française** : avril 2022.
- **Diffusion des résultats** : fin avril 2022.
- **Remise des prix** : juin 2022 à l'Hôtel de Ville de Nancy.
- **Voyage à Paris de la classe lauréate** : juin 2022.

- **Contact**

Pour tout renseignement concernant cette opération, contacter :

Ville de Nancy
Le Livre sur la Place
1, Place Stanislas
54000 NANCY

lanouvelledelaclasse@mairie-nancy.fr

Pour toute question administrative : Elodie Galligani 03.83.85.30.98

Pour toute question pédagogique : Anne-Laure Liébaux 03.83.17.86.70